L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 JUILLET 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

John Rocchi vs Angelo Demma.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—Nos 22,048—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 20 juillet 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite—

Huit orgues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
10 juil—10 17 20

A. M. de Kennareo vs. M. Zenon Juteau.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,501. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, ancien No 90 nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 14me jour de juillet 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 portrait à l'huile encadré, 2 portraits à l'huile non encadrés et 6 tableaux non encadrés.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
3 juil—3 10 14

C. J. Gits vs F. Barthet.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans — No 26,862 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, VENDREDI, 13 juillet 1894, à midi, à l'écurie de W. B. Leonard, No 74 rue Baronne, de la propriété décrite ci-après à savoir :

Un cheval, un wagon à ressorts à quatre roues, un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
3 juil—3 10 13

Jules Andrieu vs Corina Tucker.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 20,428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 16me jour de juillet 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 juil—3 10 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Vve Louis Palms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,144—Division B.—Attendu que William Walsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Vve Louis Palms, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 juil—10 14 19

Succession de Jas. E. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Nettie Gonzales, Vve de Jas E. May, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juillet—4 10 13

Succession de Mlle Ann Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,426—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Révérend Joseph A. Firle, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juil—4 10 13

Ludwig Eichhorn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,497—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. Eichhorn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juil—4 10 13

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,683—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les deux comptes provisoires présentés par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 16

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,130—Division A.—Attendu que Mme Elizabeth Howes, veuve de William Pope, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Pope, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Margaret McGuinness.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,105—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. D. White, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Joseph Mosella.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 39,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Vve Joseph Mosella, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Jose Robert y Girona.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,356, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juil—4 10 13

AVIS AUX CREANCIERS

Mandeville & Wilson vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,068—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas T. Hayden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

J. G. Prudhomme vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,066.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Elkan Moses, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 juil—7 11 15

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans des propriétés de valeur du Quatrième District et D'une propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Richard Pritchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 18,778.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Eliza Delosch Pritchard, veuve de Richard Pritchard en faveur de Mary et Alice Pritchard à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Les deux tiers d'intérêt indivis dans la propriété ci-après décrite, à savoir :

(a) Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Pleasant, Colisée et Harmony, mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds entre lignes parallèles et face à la rue Pleasant, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Pleasant.

(b) Un autre lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et îlet, dans le fond et touchant la propriété ci-dessus, mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds trois (3) pouces de face à la rue Pleasant sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds, le tout au pied américain plus ou moins.

(c) Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B." sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 22 avril 1873 ; le dit lot de terre mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, le divisant du lot "A" sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) Un certain îlet de terre avec tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Sixième, Harmony, Claiborne et Market, et ayant huit [8] lots numérotés de un [1] à huit [8] inclusivement, conformément au plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville ; le dit îlet mesure deux cent quatre-vingt-dix-huit [298] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Harmony, cent un [101] pieds deux [2] pouces et trois [3] lignes sur la rue Sixième, deux cent quatre-vingt-treize [293] pieds six [6] pouces et une [1] sur la rue Sixième, et cent cinquante-quatre [154] pieds onze [11] pouces et trois [3] lignes sur la rue Market.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer, en date du 22 avril 1873, annexé à un acte pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, en date du 26 avril 1873, conformément au dit plan ; le dit lot mesure quarante cinq (45) pieds de face à la rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds un (1) pouce sur la rue Toledano, quarante-six (46) pieds onze (11) pouces du côté vers la rue Prytanée et quarante-neuf (49) pieds huit (8) pouces sur la ligne opposée vers la rue Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 juin—7 14 21 28—5 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence de valeur dans le premier district, faisant face au "Lee Circle", portant le No municipal 253 de l'avenue St-Charles.

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre le Tivoli Circle, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant avenue Howard, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Lee Circle ; cent pieds trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures ; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles maintenant avenue St-Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, maintenant avenue Howard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 juin—28—6 13 20 27 31 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Premier District, rue St-Charles.

American Homestead Company of New-Orleans versus Mme Mary Ellen Linigan, veuve en premières noces de James H. Reynolds, maintenant, femme de Christian E. Painter, et son mari, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,520.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No municipal No 180, borné par les rues St-Charles, Girod, Julia, Ste-Marie (ou Church), et désigné par le No 8, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, sous la date du 9 février 1836, et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure vingt-sept pieds de façade rue St-Charles, sur cent-quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à la rue Ste-Marie (ou Church), sur laquelle il a une façade de vingt sept pieds, le tout mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 21 28—juillet 5 12 17.

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai—

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toutes sortes
le ressort de leur art.
[illegible]

Guérison du
DIABÈTE
LE VIN URANÉ Pesqui
Fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Co
Vente en gros :
PESQUI, Bordeaux.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété au Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,911 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dupré, Perdido White et Poydras, désigné comme le terrain No 15, carré d'îlet No 615, et mesurant vingt-neuf pieds de façade rue Dupré, sur cent quarante quatre pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses en bois à deux étages bien situées et rémunératrices

Nos 274 et 276 rue Baronne.

Louées actuellement à raison de $360 et $480 par an, respectivement.

W. T. Richards vs. E. S. Whitaker.—Procès No 42,723.

W. T. Richards vs. E. S. Whitaker.—Procès No 42,727.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en cette ville, le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Calliope, Dryades et Delord (maintenant Avenue Howard) les dits lots sont adjacents l'un à l'autre ; le lot No "Deux" mesure dix-sept pieds onze pouces de face à la rue Baronne sur cent quatre vingt douze pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot No Trois mesure dix-huit pieds de face à la rue Baronne sur cent quatre-vingt-douze pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, d'après une esquisse de W. T. Thompson, ex sous-voyer, et enregistrée au bureau du greffier de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus comme suit :
Lot No 2 et bâtisses saisis dans le dit procès No 42,723.
Et Lot No 3 et bâtisses saisis dans le dit procès No 42,727.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—juil 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

Mme Mary F. Tobin vs. Alfred H. Edmonds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,996.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir ;

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No Douze de l'îlet No 460, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 7 mars 1878 et annexé à un acte de dépôt passé pardevant John Bendernagle, notaire, le 23 juillet 1878, lequel dit lot mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété de valeur et améliorée dans le Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co, vs Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 39,232.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Ste-Marie, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175 ; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 20 Oct 1840, et mesurant comme suit : Le terrain No 5 a 31', 11", 5'" (trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 6", (cent vingt-quatre pieds, six pouces) sur la rue Colisée ; 124', 8", 3'" (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et a 31', 11", 6", (trente-un pieds onze pouces et six lignes) de largeur.

Le terrain No 6 a 31', 11", 5'" (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 8", 3'" (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125', 4", (cent vingt-cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur le côté opposé, 31', 11", 6", (trente-et-un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 42,964. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 513, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'îlet No 57, qui figure sur un plan de Joseph Pilié, daté le 13 avril 1835 et déposé au bureau de Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une vaste Propriété de valeur dans le Sixième District.

Charles H. Adams vs. Excelsior Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,880.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upper Line et Robert et le fleuve Mississippi, se composant des lots Nos 8, 7 et 6 et la moitié du lot No 5 touchant au lot No 6 et mesurant comme suit, à savoir : Les lots 8, 7 et 6 mesurant chacun trente pieds et neuf lignes de face à la rue Front sur toute la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi et la dite moitié du lot No 5 mesure quinze pieds cinq lignes et demie de face à la rue Front, sur toute la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi, le tout en pied américain, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent et particulièrement la batture, droits d'accroissement et le futur accroissement sur le devant de la dite propriété sur le fleuve.

Étant la même propriété que les défendeurs ont acquis de Chas. H. Adams, par acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 11 août 1892, et dûment enregistré au bureau de transfert livre No 145, folio 296.

2° Une autre certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upperline et Robert et le fleuve Mississippi, composée de la portion du fond des lots numérotés sept et dix et de l'espace occupé par la vieille Levée adjacent aux dits lots numérotés sept et dix et mesurant cent dix neuf pieds de face à la rue Upperline, commençant à un point cent pieds du coin des rues Front et Upperline, sur soixante pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Front, soixante pieds dix pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et cent dix-neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de large dans le fond.

Laquelle dite propriété a été acquise par les dits défendeurs en partie de Mme E. Winter, par acte de vente passé pardevant W. M. Gurley, notaire, le 12 septembre 1892 et enregistré au bureau de transfert, livre 143, folio 368 et en partie de Melchior Winter, par acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 24 janvier 1893 et dûment enregistré au bureau de transfert, livre 145, folio 53.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un tiers au plus comptant, et le reste, s'il y en a, en deux paiements égaux, avec des billets à ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue pour la partie non payée du prix de son enchère et toutes les autres clauses usuelles de garanties et les assurances, etc.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21 23 28—juil 5 12 19 24

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.

No 142 rue Race, entre Magazine et Constance

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1837, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/7 d'une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds (au pied américain). Étant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 28 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 142 rue Race, ayant galerie de face et corridor ; et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, le pacte de non aliénando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE
—DE—
LIQUIDATEUR

DE LA

Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

Une Grande Occasion

POUR LES

CAPITALISTES ET AUTRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 1er août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 juin 1894 et signé le 26 juin 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,374 du Docket de la dite Cour, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou parcelle de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. B. Hanges, voyer de paroisse, daté le 20 mars 1891, à savoir : Commençant au poteau B, à une jonction de creek, 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèlement jusqu'au poteau A. 528 pieds, puis au poteau C, 55 pieds, puis au poteau E. parallèles à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

2° Une autre certaine portion de terre, avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant, conformément à un plan de W. H. B. Hanges, arpenteur de paroisse, etc., savoir :

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F., 528 pieds, de là, suivant les détours du creek au Post E, environ 600 pieds ; de là, suivant la ligne de Level Street au Post D. 917 pieds ; de là, au point de départ C. 84 pieds.

Les améliorations consistent en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Springs.
Conditions—Comptant sans estimation.
Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juil—1 4 11 18 22 25 29 30 31—août 1

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION ! SPÉCULATEURS !

Quatorze splendides terrains DANS LE DEUXIÈME DISTRICT,

Carré d'îlet borné par les rues Canal, Murat, Alexander et l'avenue Cleveland.

Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur bureau 54 rue Carondelet—MARDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 23 mai 1894 et signé le 1er juin 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatorze certains terrains dans le carré d'îlet No 902 borné par les rues Canal, Cleveland, Murat et Alexander, mesurant 91 pieds, 1 pouce et 5 lignes rue Murat ; 286 pieds rue Alexander et 314 pieds, 4 pouces et 7 lignes avenue Cleveland. Pour les subdivisions et les mesures des terrains, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est située dans une localité s'améliorant rapidement, à une courte distance seulement de la rue du Canal, où plusieurs jolies résidences sont en voie de construction.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un et deux ans de crédit ; la partie non payée du prix d'adjudication devra être garantie par lien du vendeur et des privilèges sur la dite propriété, lesquels portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.
L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Dans l'affaire des Successions de M. et Dame Jean-Baptiste Jacquet.

No 42,096—Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—MERCREDI, 11 juillet 1894, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, conformément à un décret rendu le 25 mai 1894 et un ordre de vente rendu le 4 juin 1894, approuvant et homologuant une assemblée de famille tenue le 30 mai 1894.

Quatre lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Dupré et White, désignés par les Nos 8, 7, 6 et 9, ayant les dimensions suivantes, savoir : Le lot No 6 formant l'encoignure des rues St Philippe et Dupré, 31' 5" 5'" de face à la rue St-Philippe par 100 pieds de profondeur et face à la rue Dupré ; les lots Nos 7 et 8 ayant chacun 31'5"5'" de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, et le lot No 9 ayant 31' 5" 6'" de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en deux petites maisons, deux étables, citernes, lieux d'aisances, etc., etc. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de sa date, avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera, en outre du prix d'adjudication, les taxes de 1894.
Acte de vente pardevant Jos. Davigneaud, notaire, No 14 Passage de la Bourse, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis.
9juin—9 13 20 27 juil 4 11.

GEORGES' SALOON,

A l'encoignure des rues St-Charles et Poydras.

Vente Jeudi, 19 Juillet 1894, à 11 heures du matin,

Succession de George T. Hodgins.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Conformément à un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 15 juin 1894, il sera vendu, pour le compte de la dite succession—

Le contenu de la buvette, comprenant liqueurs assorties, whiskey, comptoir, tables, un magnifique registre, pendule, etc.
Aussi—L'ameublement complet de l'établissement.
Le privilège du terme non-expiré du bail.
Conditions—Comptant.
Pour plus de détails se référer à l'inventaire entre les mains de l'encanteur.
30 juin—30—juil 5 11 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 11 Juillet 1894, à Midi,

—LE—

CHARMANT COTTAGE RÉSIDENCE,

NO 11 RUE PRIEUR,

Avec un excellent site pour bâtir y attenant.

LE JOLI COTTAGE,

NO 13 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $20 par mois.

Le Cottage Double,

NO 540 RUE CONTI,

Rapportant $16 par mois,

Ensemble avec deux terrains y attenant.

Le Cottage Simple,

NO 15 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $16 par mois.

La Maison Simple,

Coin Gasquet et Prieur,

Loués à raison de $8 par mois,

Et un Excellent Terrain Touchant au même.

DEUX SPLENDIDES

TERRAINS,

RUE CONTI.

Succession de Mme Ann Cullinan.

No 42,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

LE MERCREDI, 11 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, sous et en vertu d'un ordre lancé et signé le 7 juin 1894 ; le dit ordre rendu par l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite—

1° Deux certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, désignés comme lots 4 et 5 dans l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté 1er mars 1864, lesquels lots mesurant chacun 20 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme le No 6 dans l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lequel terrain mesurant 20 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en cottage double en bois No 540 rue Conti, contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, et est loué $16 par mois.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, les dits lots mesurant chacun 20 pieds de face rue Conti sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Ces terrains ont des clôtures.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désignés comme lots Nos 1 et 20, plan par J. Pilié, 1er mai 1840. Les dits lots au touchant et mesurent ensemble comme suit : le lot No 1 formant l'encoignure des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur. Le No 20 mesurant 26 pieds 6 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres, et louée à $8 par mois.

4° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville, étant les numéros municipaux No 9 et 11 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson, maintenant Gasquet, désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet 26, d'après un plan de Cosnier, en date du 4 décembre 1844. Les dits lots mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme No 11 rue Prieur, consistent en un charmant cottage résidence, retiré des trottoirs, avec grillage en fer ouvré sur la façade. La maison contient un grand salon, salle à manger, dépenses, cuisine, 3 chambres à coucher, devant de cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galeries de face et de côté, etc.

5° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, connu comme le No 13 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson, maintenant Gasquet, désigné par le No 19 dans l'îlet No 26, sur un plan de Cosnier, daté le 4 décembre 1844. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en un joli cottage en bois loué à $20 par mois.

6° Un certain terrain, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme terrain No 20 dans l'îlet No 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, avec cour par côté et dans le fond, 3 chambres et une cuisine à deux étages. Le local est loué $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs, en sus de leur enchère, et ils devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente et payer pour les actes de vente pardevant James B. Ward, notaire public. Les plans sont à la Bourse.
E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières. 201 Rue Canal.
9juin—9 10 11 12 13 20 27 juil3 7 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA RESIDENCE

No 11 rue Prieur,

Mardi, 10 Juillet 1894,

A 11 A. M.

Succession de Mme Ann Cullinan,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 42,663.

MARDI, le 10 juillet 1894, à 11 A. M., au local No 11 rue Prieur, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 7 juin 1894, le dit ordre émanant de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique—

Beau Piano Pleyel, Ameublement de Salon, 1 Grand Miroir, Bronzes, Porte-Chapeaux, Peintures à l'huile Statuettes, Tapis, Paillassons, Rideaux, Ornements, 2 Ameublements de Chambres à Coucher, Magnifiques Meubles de Salle à Manger, Charter Oak Cooking Stove, Ustensiles de Cuisine, Literies, Tableaux, Chaises, Nattes, et des centaines d'autres articles nécessaires dans un ménage, et trop nombreux à énumérer, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO. Encanteurs, 201 rue du Canal.
27 juin—27—au 10 juil

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN.

LE CONTENU DE LA MAISON

MOORE,

RUE RACE, COIN COLISEE,

Mardi, 17 Juillet,

—COMPRENANT—

De Magnifiques Peintures à l'Huile, des Gravures sur acier, Bronzes, Ameublement de salon, de bois de rose ciselé, le travail élégant de Seibrecht, Pendules de Bronze et de Marbre, Lustres en bronze, Rugs, Tapis, Nattes, Trumeaux, Miroirs de cheminées, Stores, Larges Tentures et Tringles, Porcelaines et Plaqués cuivre, Service de salle à manger, Magnifique Vaisselier en bois de cerisier, Argenterie plaquée, Faïence, Verrerie, Ameublements de chambre à coucher antique en bois de rose, d'acajou et de noyer, Armoires à glace aux portes, Chiffonnière en bois de cerisier, Confortables, Lounges, Range Charter Oak, Ustensiles de cuisine, Réfrigérateur, Grand Stove Calorifer pour corridor et autres Ustensiles utiles.

John T. Moore vs Geo. W. Moore et autres.

No 41,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 123 (ancien No 8 1/2) rue Carondelet—Le MARDI, 17 juillet 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, 194 rue Race, coin Colisée, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon Geo. H. Théard, rendu le 9 février 1894, et signé le 15 février 1894, à l'encan, il sera vendu :

Un lot d'Articles de Ménage et d'autres effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
6 juil—6 8 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau No 8 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 juin 1894, il sera vendu à l'enchère publique :

1° Les deux tiers indivis de la part, titre et intérêt du dit Schuyler B. Steers dans et le tout et en particulier ces dix certains lots de terre, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies passages, privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julia, et désignés et décrits comme suit, à savoir : Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un croquis dressé par L. H. Pilié assistant voyer de ville, daté 25 octobre 1861, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. J. Castell ancien notaire en cette ville, le 18 novembre 1861, et mesurant plus ou moins, 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, 23 pieds de largeur dans le fond sur 128 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Joseph et 125 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus rapprochée de la rue Julia ; le dit terrain étant adjacent à la propriété de P. Tulane ; un autre lot de terre mesurant à peu près 23 pieds de face à la dite rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, sur 122 pieds 9 1/3 pouces de profondeur. Deux certains lots de terre désignés par les Nos 106, 107, sur un plan déposé pour référence au bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville comme ayant été fait par Pilié et Murray, en date du 3 mars 1859 ; le dit lot 106 mesure 19 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, 19 pieds 8 pouces 7 lignes de largeur à l'arrière sur 113 pieds 5 pouces de profondeur, et le lot 107 mesure 19 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds 3 pouces 4 lignes en profondeur. Un autre lot de terre désigné par le No 105 sur le susdit plan dans le bureau du dit ancien notaire Stark, mesurant 21 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la dite rue Peters (ancien nement Nouvelle Levée), 20 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond sur 113 pieds 3 pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant 20 pieds, plus ou moins, de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) sur 112 pieds 1 pouce, plus ou moins, de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt voyer, annexée à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 25 décembre 1871, et mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds 8 pouces de profondeur ou largeur dans le fond sur 111 pieds 5 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia, et 112 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Joseph. Trois certains lots de terre, désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit, savoir : Le lot No 4 environ 21 pieds 5 1/2 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond ; le lot No 5 mesure 21 pieds 5 1/2 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond ; le lot No 6 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant, en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée) St Joseph, Commerce et Julia, et désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, en date du 30 septembre 1880 et déposé pour référence au bureau du soussigné notaire, comme plan No 51 ; les dits lots se touchant les uns les autres et mesurant comme suit :

Les lots 1 et 2 mesurant chacun 32 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), 32 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 1 le plus rapproché de la rue St Joseph et 111 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les dits lots 1 et 2, et 110 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 la plus rapprochée de la rue Julia, et les lots Nos 3 et 4 y touchant et mesurant chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Commerce, 32 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Julia, 111 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 4, et 111 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 4 la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Les dits lots se composant d'un morceau ou portion de terre ayant une façade de 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur à travers le dit îlet à la rue Commerce, sur laquelle elle fait face, 64 pieds 10 pouces, et comprenant plusieurs lots désignés par les lettres G, H, I, J, sur un plan de J. Pilié, voyer, enregistré au bureau de H. Lavergne, ancien notaire en cette ville.

3° Cinq certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, bornés par les rues Commerce, St-Joseph, Julia, Peters, (anciennement Nouvelle Levée) désignés comme lots Nos 1 à 5 inclusivement ; les dits lots se touchant les uns les autres et mesurant chacun, mesure anglaise, 19 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Commerce, 19 pieds 6 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes : le lot No 1 mesure 111 pieds 5 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia et 111 pieds 9 pouces 6 2/5 lignes, sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No 2, le dit lot No 2 a une profondeur de 111 pieds 9 pouces 6 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 1 et 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne touchant au lot No 3 ; le dit lot No 3 a une profondeur de 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne de côté touchant au lot No 2 et 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division du lot No 4 ; le dit lot No 4 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division touchant au lot No 3 et 113 pieds 1 3/5 lignes sur la ligne de côté touchant au lot No 5 ; le dit lot No 5 a une profondeur de 113 pieds 1 3/5 ligne sur la ligne de côté touchant au lot No 4 et 116 pieds 8 pouces sur la ligne opposée la plus rapprochée de la rue St-Joseph.

4° Le tout et particulièrement le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 13ème jour de Décembre, A. D. 1907, du dit vendeur comme héritier de la Crescent City Sugar Refinery Company, d'après le bail de la Tulane Educational Fund à la Crescent City Sugar Refinery Company, de ce certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou qui s'y rattachent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), Commerce, St-Joseph et Julia, désigné comme lot No 2 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds 1 pouce de face rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), environ 21 pieds 3 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces 1/3 de ligne sur la ligne le divisant du lot No 1, et environ 124 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 3 ; le dit lot étant plus particulièrement désigné par les mots "La Propriété de Paul Tulane" sur un plan ou esquisse dressé par A. de Armas, député-voyer de ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 30me jour de janvier 1859, étant la même propriété lequel dit défunt a acquise par achat, ensemble avec Frederick A. Saville, pour le premier tiers indivis de Harry T. Hayward, par acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, en cette ville, le 21me jour de mai 1887, enregistré au bureau des transferts, livre 126, folio 709.

Conditions—L'acquéreur devra donner son billet avec hypothèque et privilège du vendeur pour huit mille ($8,000) dollars, en date du 25 octobre 1894, (jusqu'à laquelle date l'intérêt sur la dite dette ayant été payé d'avance), le dit billet ayant un an à courir, avec 6 pour cent par an d'intérêt de sa date, avec les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat et l'acquéreur devant payer la balance du prix de son adjudication comptant, et assumera aussi la place de cette succession dans une controverse ayant trait aux 3 pieds 3 pouces, le plus près de la rue St-Joseph, de la façade du lot "A", maintenant pendante dans l'affaire de John Berkley vs. Succession de Steers, No 33,914, de la Cour Civile de District, No 1,302 de la Cour d'Appels de cette paroisse ; la question dans la dite affaire étant réservée dans le dit acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Trist, notaire, l'acquéreur devra assumer les taxes de 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9juin—9 13 20 27—juil 4 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments Scientifiques,

PIANO PLEYEL.

Quatre des grands violons Stradivarius et Steinar.

Installation Photographique.

Typewriter et Pompe Aspirante.

Succession du Dr M. F. Bonzano.

No 415—Cour du Vingt deuxième District Judiciaire—Paroisse St-Bernard.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—LUNDI, 16 juillet 1894, à 11 heures, A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1894 de l'Hon. A. C. Livaudais, juge de la susdite Cour, sur les lieux :

No 133 (nouveau No 621) rue Gravier, entre Camp et St-Charles :

1. Un Violon Anton Stradivarius Cremona 1736.
2. Un Violon Jacob Steiner 1659.
3. Un Violon Pietro Stradivarius 1664.
4. Un Violoncelle Anton Stradivarius 1721.
5. Deux Violons.
6. Un microscope binoculaire de Ross avec accessoires.
7. Un microscope portatif complet de Ross.
8. Un orgue Eolien avec musique.
9. Un petit microscope.
10. Un Sextant, Pistor & Martins, Berlin.
11. Un Télescope.
12. Un appareil photographique.
13. Un passage (transit) Ortel & Son et Mers. Utz Schneider & Fraunhoffer, Munich.
14. Stéréoscopes et Galvanomètres.
15. Un Chronomètre de navire, Chas Frodsham, 84 Strand, London.
16. Un Cabinet avec divers Instruments.
17. Instruments d'Arpentage.
18. Un Piano Pleyel.
19. Deux Balances Assay.
20. Un Typewriter de Hammond.
21. Une Pompe Aspirante.
22. Instruments électriques, un Coffre de charpentier et Outils, Tours, Carabines, Balances, Pistolets, Stocks, Coins (Dies), Presse à imprimerie, Poulies à vergues de perroquet et Poulies, Meule, Substances chimiques pour laboratoire et divers Outils, le tout conformément à un inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Conditions.—Comptant avant livraison.
6 juil—6 7 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Hodding.

No 42,649 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (maintenant 138) rue Carondelet—MERCREDI, 25 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St-Charles, Julia et St-Joseph, désignés par le No 1 sur un plan par Jas. H. Dakin, daté le 29 décembre 1847, déposé comme plan No 43, dans le livre de plans de J. S. Marks, notaire public. Le dit lot mesure 52 pi de de face à la rue du Camp sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec l'usage d'une allée sur le côté des dits lots de 11 pieds 7 pouces de large traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété décrite ci-dessus, désigné comme le lot No 2 sur le même plan et mesure d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté le 1er mars 1884, annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire public le 13 juin 1891, 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 172 pieds 1 pouce sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia et une profondeur de 172 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre ligne de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un lot de terre avec tous les droits y appartenant situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, étant désigné par le No 2, sur un plan par Jos Pilié, voyer, daté le 27 avril 1829 déposé dans les archives de Jos. Arnaud, notaire public, le 4 mai 1829. Le dit lot est situé immédiatement derrière le lot No 7, faisant face à la rue Julia et mesure d'après le dit plan mentionné ci-dessus dressé par Louis H. Pilié, 42 pieds 4 lignes de face à une allée traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, 43 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond sur 52 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée et le tout se trouve immédiatement derrière la propriété décrite en premier lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse en briques à deux étages.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire public aux frais des acquéreurs.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Jacob Von Hoven.

No 38,113—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN encanteur.—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 29 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon N H Rightor juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Une bonne encoignure pour affaires, étant un cottage et bois à deux corps de logis à un étage. No —— de Liberté coin sud ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond ; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division de faubourg Nau, sur un certain plan dressé par P. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michel Gernon, notaire, le dit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur la dernière rue mentionnée ; le dit lot est désigné comme lot No 7 de l'îlet No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et borné par les avenues Peters et Front, la rue Octavie et le fleuve Mississippi, mesurant 278 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur l'avenue Peters, à peu près 640 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, ensemble avec toute la batture, etc.

3° Le tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations, etc., subdivisé en 12 lots numérotés de 1 à 8 et 25 à 34 inclusivement, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, qui est désigné comme îlet No 71 d'après le susdit plan de Grandjean. La dite portion de terre comprenant la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters et mesurant 250 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 262 pieds 7 pouces de face à la rue Front 289 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à l'avenue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front et une profondeur de 286 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Léontine. Le dit îlet sera vendu en lots comme subdivisés sur le dit plan.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent et tout droit d'alluvion ou d'accroissement de la batture, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi qui est désigné comme îlet No 66 sur le susdit plan de Grandjean et composé de la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters ; la dite portion de terre mesure 264 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Front et s'étendant alors en profondeur au fleuve Mississippi, sur lequel elle a une même façade de 264 pieds 9 pouces et 6 lignes et ayant une profondeur et face à l'avenue Peters, à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, à peu près 880 pieds et à peu près 710 pieds à la ligne des eaux basses du fleuve sur l'autre côté.

5° Un certain îlet ou morceau de terre, désigné comme le No 75 sur le plan ci-dessus, par Grandjean, borné par les rues Tchoupitoulas, Dufossat, Soniat et Front, mesurant 200 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 200 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Dufossat, 190 pieds 5 pouces 2 lignes à la rue Soniat et 251 pieds 4 pouces 1 ligne à la rue Front. Le dit îlet ou carré contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement, lesquels seront vendus en lots ainsi qu'ils sont subdivisés sur le plan mentionné.

6° Un certain îlet ou portion de terre désigné par le No 82 sur le plan susdit par Grandjean, borné par les rues Front, Soniat Dufossat et le fleuve Mississippi, mesurant 2 51 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Front et s'étendant en profondeur et face à la rue Dufossat jusqu'à la ligne des eaux basses environ 850 pieds et sur la rue Soniat à environ 855 pieds jusqu'à la ligne des eaux basses sur le fleuve Mississippi, ensemble avec la batture et les droits d'accrétion, les améliorations, servitudes, etc.

Les îlets de terre ci-dessus sont rangés parmi les meilleurs que l'on puisse trouver pour l'établissement de manufactures ou d'usines de grandes dimensions exigeant les facilités que procure le voisinage de l'eau et des chemins de fer.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour le recouvrement du montant des billets. Les bâtiments devront être toujours assurés et les polices transférées aux porteurs ou détenteurs des billets ; l'acquéreur assumera aussi le paiement des taxes dues en 1894 en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent du prix d'achat devront aussi être payés comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du Second District.

Le cottage double d'un rapport constant,

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

Nos 204 et 206 1/2 rue Dumaine entre Marais et Tremé.

Et la résidence à deux étages en briques et en bois.

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berg et al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juin 1894 et signé le 12 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Le cottage double en bois bien situé, Nos 200 et 202 rue Dumaine, ayant 5 chambres de chaque côté, corridor, cours, citernes, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir : Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Tremé, Marais et Ste Anne, la dite portion de terre doit être prise à une distance de 38 pieds du coin des rues Tremé et Dumaine, et mesure, en mesure américaine, 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. La dite portion de terre fait partie d'une plus grande portion de terre formant l'encoignure des rues Dumaine et Tremé, et désignée par le No 1 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, et annexé pour référence à un inventaire de la succession de veuve François Virgile Borin fait le 16 —— 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville.

2° La magnifique et confortable résidence cottage double en bois à un étage et attic, avec deux étages à l'arrière, Nos 204 et 206 1/2 rue Dumaine, entre Marais et Tremé, contenant halls, salons doubles, grande salle à manger et cuisine au dessous et 3 chambres à coucher au-dessus (14 chambres en tout) ; hangards, citernes, corridors et cours à l'arrière à chacune des maisons. Le terrain est décrit comme ci-dessous, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Dumaine, Marais et Ste Anne, désignée par le No 2 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt député voyer des Deuxième et Troisième Districts, laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan, annexé à l'inventaire de la succession de Veuve Borin, dressé le 16 février 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville, à savoir : 49 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, entre Tremé et Marais, devant être pris à une distance de 78 pieds de l'encoignure ouest des rues Dumaine et Tremé, par 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou autrement y appartenant. Cette belle propriété est jolie à l'extérieur commode et bien située et commande une location permanente. Loyer actuel, $480 par an.

3° L'éligible résidence en briques et en bois à deux étages, No 161 rue St Philippe, près de la rue St Claude, ayant galerie en fer devant, 9 chambres, corridor et court dans le fond, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, St-Philippe, Tremé et Ursulines, désigné comme le No 1, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, le 5 septembre 1850 et déposé au bureau de T. Guyol, notaire en cette ville, comme plan No 42, le dit lot mesurant, mesure américaine, 32 pieds 2 pouces, plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec tous ses droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou y appartiennent en quelque sorte.

Dans un district populeux, à proximité des chars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 an 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses en stipulant jusqu'à pleine et parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées au détenteur ou aux têtes leurs des dits billets, et finalement payeront les honoraires d'avocat, qui sont fixés à 5 pour cent en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou une portion quelconque. Les acquéreurs devront aussi assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, et un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le prix d'achat comptant au moment de la vente pour assurer la ratification de la dite vente.
Actes de vente pardevant Jules F. Meunier Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juin—16 17 24—juil 1 8 15 à date

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'Encoignure de Choix.

Deux jolis lots de terre coin des rues St-Louis et Roman.

Le staunch sternwheel steamboat "New Jennie."

Succession de Charles Tachira.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Charles Tachira, Docket No 42,711, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Conti et Derbigny, désignés comme les lots Nos 13 et 14 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1844. Les dits lots se touchant et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le voisinage est très bien bâti. Ces lots sont désirables soit pour affaires ou pour résidence.

2° Le bateau à vapeur New Jennie, de la Nouvelle-Orléans, comme il se trouve maintenant dans le canal Carondelet (Vieux Bassin) coin des rues Dorgenois, ensemble avec ses bateaux, ancres, câbles, appareils, meubles, machines, etc., et décrit comme suit : longueur 104 pieds, cale 22 2/10 pieds, profondeur 4 pieds, 1 mesure 41 26/100 tonnes, sa capacité sous pont étant 77 tonnes et 19/100 livres, son numéro officiel est 130,327.
Conditions—comptant.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley notaire.
7 juil—7 10 17 24 31—août 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.

Succession de Marius Baron.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan, savoir :

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moralès, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désigné comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Moralès sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un joli cottage-résidence, retiré de la banquette, connu par le No 546 rue Moralès, avec subdivisé, hangar, cours, etc. ; en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste, à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.
29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.

Succession de Laura Briangier, veuve d'August N. Baron.

No —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 juin 1894, et d'un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1894, dans la succession de Laura Briangier, veuve d'Auguste N. Baron, Docket No 42,541, il sera vendu à l'encan, à savoir :

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne, d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Moralès, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par O. Giroux, le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée, par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 2 lignes et 9 points de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 3 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli cottage connu par le No 546 rue Moralès, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894 ; l'acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur ; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur du Troisième District

Succession de Andrew Witt.

No 42,903.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 rue Commune—MARDI 10 juillet 1894, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1894, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, carré d'îlet No 396 du Troisième District de cette ville, borné par les rues Bons Enfants, Port, Moralès et l'avenue Lafayette—lequel terrain forme le coin des rues Bons-Enfants et Port, et mesure vingt neuf pieds de façade rue des Bons-Enfants, sur cent trois pieds, six pouces de profondeur et de façade rue Port.

2° Un autre terrain dans le même district dans le carré d'îlet No 366, borné par les rues Bons-Enfants, Remparts et St-Ferdinand, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Port sur cent trente-un pieds six pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et étant à une distance de cent pieds de la rue des Bons Enfants

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumera et paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes de 1894.
Les actes de vente, pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 9 12 19 26—juil 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 676 Rue Magazine,

Entre Première et Philip.

MARDI, 7 AOUT.

Succession

—DE—

VICTOR PETIT.

No 30,061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune, nouveau numéro 723—MARDI, 7 août 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1894, dans l'affaire ci dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 133 bornée par les rues Magazine, Constance, Philip et Première. Laquelle portion de terre mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 158 pieds 3 pouces et est composée de la moitié la plus près de la rue Première de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No 20 mesurant chacun 25 pieds 3 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 158 pieds 3 pouces sur un plan de F. J. Rothas daté 18 février 1837 annexé à un acte de W. T. Lewis, ancien notaire, daté du 24 février 1838.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 676 rue Magazine. Étant la même propriété acquise par Victor Petit de M. L. Navra et épouse par acte de J. N. Wilson, notaire, daté le 9 octobre 1890. Les améliorations consistent d'une très jolie résidence, retirée de la rue avec une jolie barrière ornementée en fer et ayant au rez-de-chaussée galerie, corridor, grands salons, salle à manger, office, cuisine, etc. et au deuxième étage une spacieuse galerie, corridor s'étendant quatre chambres à coucher, galerie de face. Une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, ayant huit ou dix chambres, remise, écurie, cave, etc., etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un ou et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèques, lien et privilèges de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement. Les acquéreurs assureront les améliorations pour le montant de la partie à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets ; l'acte de vente contiendra les clauses de non alienando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets et vendu sans estimation et toutes les clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de son adjudication et de prendre la propriété, sujet à un bail à cinquante dollars par mois, expirant le 30 septembre 1894, et sera droit au loyer à partir de la date de l'acte de vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, bureau, 18 rue Orléans.
30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31—août 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunératrice

Au Coin des Rues St-Louis et Roman.

Résidence à Deux Corps de Logis

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse.

Résidence à Deux Corps de Logis

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson.

Cottage Retiré de la Rue.

Terres dans la Paroisse St-Tammany,

E. B. Kennedy, Exécuteur Testamentaire, et al.

—VS—

John Coyne et als.

No 40,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 155 rue de la Commune—MARDI, 10 juillet 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un jugement rendu le 11 avril 1894 et signé le 17 avril 1894 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, et aussi en vertu d'un ordre de la même honorable cour, en date du 6 juin 1894, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Derbigny et Toulouse ; le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. De Armas, député voyer de ville en date du 24 juillet 1891 d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citernes, lieux d'aisance, etc.

4° 120 acres de terre décrits comme suit : N. E. 1/4 de S. W. 1/4, W. 1/2 de S. E. 1/4 Section 4, T. 8, R. 10 East, Greensburg District de la Louisiane, le tout situé dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs ; et le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue ; les acquéreurs feront assurer les bâtisses sur la propriété pour une somme couvrant leur valeur entièrement jusqu'au paiement final des dits billets. Ils transféreront les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs desdits billets et finalement paieront les honoraires d'avocat lesquels sont fixés à cinq pour cent en cas de procès pour le recouvrement de la somme des dits billets ou d'une partie quelconque ; et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1894. Les acquéreurs feront un dépôt de dix pour cent de leur enchère pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 juin—8 9 12 19 26—juil 3 10

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 42,452.

Succession d'Edward Kane.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 25 Allée Commerciale (rez de-chaussée) en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Geo. H. Théard, juge, daté le 4 juin 1894, et à moi adressé, je procéderai à la vente, MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, de la propriété ci-après décrite—

Une certaine pièce ou portion de terre avec toutes et dépendances qui y appartiennent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Thomas, anciennement Fulton, Sixième, Septième et Chippewa, désignée comme lot No 15 de l'îlet No 21 sur un plan par L. Bourgerol daté 6 mars 1835, déposé dans le bureau de H. T. Caire, ancien notaire en cette ville ; le dit lot mesurant trente-trois (33) pieds quatre (4) pouces de face à la rue St-Thomas sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1894, et déposeront 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 juin—13 20 27—juil 4 11 14 18 18

L'Abeille de [illegible]
Bureau [illegible]
NOUVELLE [illegible]
MARDI [illegible]

CHEM[illegible]
ILLINOIS [illegible]
Service en vigu[illegible]

No 26, Malle [illegible]
No 4, Chicago [illegible]
No 2 Malle Rapi[illegible]
No 34 Exc. dimar[illegible]

SOUTHER[illegible]
Dépôt à la tête [illegible]
(Morgan[illegible]

Chemin de fer [illegible]

Propriété [illegible]
Trains Elég[illegible]
Eclairé[illegible]

Bureau des B[illegible]
34 rue [illegible]

PAR[illegible]

THE NEW [illegible]

FEUIL[illegible]

Le Brick[illegible]

GEORGES[illegible]

TROISIÈM[illegible]

LA VENGEANC[illegible]